



69550
Téléphone : 04 74 89 49 08
Email : ccas@amplepuis.fr
Site : www.amplepuis.fr

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le

ID : 069-216900068-20260624-04_24_06_26-DE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2026
Extrait du Registre des Délibérations
Délibération n°4

OBJET : **ACCEPTATION DE DONS EN FAVEUR DU CCAS**

Le président certifie
sous sa responsabilité
la caractère exécutoire
de cet acte.

En exercice : 17
membres

Présent(s) : 10
Pouvoir(s) : 4
Absent(s) : 3

Délibération
comportant
1 page(s),
0 annexe(s)
Réception en pref :
Publication le :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-huit avril deux mille vingt-six, 19h30, le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni, sous la vice-présidence de Mme Véronique DUMONTET-PUTHINIER.

Présents :

Véronique PUTHINIER DUMONTET, Thierry MIELLE, Patricia BALMONT, Lydie AUGAY, Annie LEFEBVRE, Henri BURNICHON, Simone GUEYDON, José MARTINEZ, Jean-Paul PIVOT, Christiane MONTIBERT

Pouvoirs :

Alexis DEBORD (à Patricia Balmont), José MARTINEZ (à Annie GIRARD), Marie-Jeanne DUBOIS (à Christiane MONTIBERT, Monique CHAMPALLE ANESSI à (Véronique PUTHINIER-DUMONTET)

Excusés :

Nathalie LANCELOT, Nathalie CHANFRAY,

Absent : Didier FOURNEL

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil d'Administration que selon les dispositions des articles L.123-8 et R123-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le CCAS est habilité à recevoir des dons et legs.

Madame la Vice-Présidente précise que

- l'acceptation du don relève des attributions du Président en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et recettes du CCAS. Il s'agit d'une acceptation provisoire
- Le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration sous forme de délibération
- L'encaissement du don relève du comptable public, seul habilité à manipuler des fonds publics

Le Conseil d'Administration **ACCEPTE les dons suivants** :

Date	Montant
26/02/2026	50€

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.
Amplepuis, le 24 juin 2026

Le secrétaire de séance
Patricia BALMONT

La Vice-Présidente
Véronique PUTHINIER DUMONTET